



Emploi du temps modifier sans avenant au contrat.

Par **GUERIN**, le **14/12/2007** à **19:48**

Bonsoir, Mon emploi du temps a été changé sans mon accord au mois de janvier 2007. Avant je faisais 1 semaine 9h00-16h00 et 1 semaine 16h00-21h00 avec le samedi inclu en journée complète. Puis l'emploi du temps est devenu : 1 semaine 7h00-14h00, la 2ème semaine 14h00-22h30, la 3ème semaine le lundi de 7h00 à 15h00, le vendredi de 14h00 à 22h30, le samedi de 13h00 à 21h30 et le dimanche de 9h00 à 19h00 en continu. Tous ces changements ont radicalement bouleversé ma vie de famille, que je ne vois plus. Ainsi que ma santé qui s'est dégradée avec des périodes de dépressions. Sur mon contrat il est noté "Le travail sera effectué à l'internat ou dans tout autre établissement de la REMS (Régie des Equipements Municipaux Sportifs) en journée, en équipe de jour ou en équipe de nuit, en fonction des horaires qui seront fixés par votre responsable hiérarchique." J'ai demandé un licenciement suite au changement d'emploi du temps qui ne correspond plus du tout à ma vie de famille et à ma santé mais j'ai reçu un refus catégorique me proposant plutôt la démission. Je trouve que trop de changement ont été fait notamment le travail le dimanche et le soir, en sachant que j'ai 20 min de trajet pour rentrer chez moi. Est-ce qu'un art. du code du travail peut m'aider à contre-dire mon employeur ? Avec tous mes remerciements.